



**À TOUT INTÉRESSÉ  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 124-  
2010**

Prenez avis que le 2 mai 2016, dans la salle des délibérations du conseil municipal à l'hôtel de ville de Frelighsburg, au 2, place de l'hôtel de ville, à compter de 19h, se tiendra une séance du conseil municipal, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Nom du propriétaire et du demandeur : Monsieur Michel Vézina  
Adresse : 116, Chemin du Verger Modèle, Frelighsburg, Québec  
Lot no. : 280-1 du cadastre de la paroisse de St-Armand Est

Cette demande affecte les dispositions réglementaires du règlement de zonage No. 124-2010, à l'article 80 concernant les dispositions relatives aux constructions accessoires à un usage résidentiel, plus spécifiquement au point 1 qui stipule que :

*''Les constructions et bâtiments accessoires sont autorisés dans les cours latérales et arrière seulement;''*

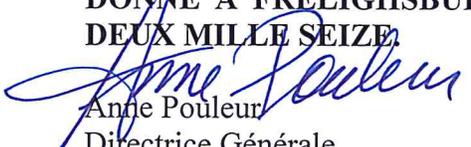
Nature de la demande:

La dérogation mineure vise à rendre conforme la construction d'une piscine creusée en cours avant de la résidence.

Raison invoquée :

Le propriétaire n'a pas d'autre espace possible afin de construire une piscine sur son terrain. De plus, la piscine ne pourra être vue ni de la route, ni du voisinage à cause de la distance ainsi que du boisé qui les séparent. La distance entre la route et la piscine serait d'environ 240 mètres.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE DIX HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL  
DEUX MILLE SEIZE**

  
Anne Pouleur  
Directrice Générale  
Secrétaire-trésorière

---

---